

Démarche : Préfecture 43 - Demande d'habilitation et/ou d'agrément au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) des professionnels de l'automobile

Organisme : Bureau de la réglementation et des élections - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Cette procédure concerne exclusivement les nouvelles demandes d'habilitation et/ ou d'agrément au SIV dont le siège social de l'établissement est situé dans le département de la Haute-Loire.

→ L'habilitation SIV n'est pas un droit.

L'autorité préfectorale reste seule à apprécier le bien fondé d'une demande d'habilitation pour l'ensemble des professionnels.

→ Afin de s'assurer de la fiabilité de l'entreprise, il est demandé un an d'activité de l'établissement avant de pouvoir prétendre à une habilitation SIV.

→ Le casier judiciaire (B2) du gérant de l'entreprise devra être vierge afin d'assurer la sécurité des informations inscrites dans le SIV (article 18-1 de l'arrêté du 9 février 2009). Cette obligation de probité s'étend également aux personnes exerçant l'activité d'intermédiaire (employé accédant au SIV par exemple)

Lorsque vous réalisez une demande d'habilitation, vous devez déposer votre candidature lors de votre pré-demande sur internet (via l'APD) et en vous authentifiant avec un certificat numérique (RGS **). En cas de refus d'habilitation, aucune procédure de remboursement du certificat ne sera possible.

Procédure :

1 – Avant toute demande, je me renseigne en consultant le site de l'ANTS et le guide pour le candidat à l'habilitation à télétransmettre dans le SIV (voir le tutoriel vous permettant d'y accéder ci-après)

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

2 – Je me connecte sur le site de l'APD afin de faire ma pré-demande en ligne

<https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>

3 – J'adresse l'ensemble des pièces justificatives via le formulaire en ligne du site "Démarches simplifiées" qui sera traitée par bureau de la réglementation et des élections de la préfecture de la Haute-Loire

Numéro de pré-demande

Numéro obtenu lors de votre demande en ligne sur le site de l'APD (<https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/apd-map-ppl/apd/accueil>)

IDENTITE DU PARTENAIRE

Nom / Raison sociale

Attention, ce nom doit correspondre au nom enregistré auprès du greffe du tribunal de commerce et retranscrits sur l'extrait du Kbis

Nom commercial de l'établissement

Nom et prénom du gérant de l'établissement

Date de naissance du gérant

Commune de naissance du gérant

COORDONNEES DE LA SOCIETE

Numéro SIRET SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse du siège social

Mail de contact

Téléphone

ENGAGEMENTS

Engagement sur l'honneur

à suivre une formation, tous les 2 ans, relative de l'immatriculation et de la télétransmission de données personnelles et techniques dans le SIV

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Certification et Engagement

Je certifie l'authenticité et la véracité des informations fournies.

Préfecture 43 - Demande d'habilitation et/ou d'agrément au Système d'Immatriculation des Véhicules

Je sollicite l'habilitation au SIV en tant que professionnel de l'automobile et reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessous.

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal :

Article 441-6 : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...), par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une

identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (...).

Article 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...);

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

DEMANDE D'HABILITATION : Pièces justificatives à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Conventions d'habilitation

Vous trouverez la conventions à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile>

Vous devez compléter la page 1, paraphée chaque page, signer et apposer le cachet de l'entreprise en dernière page sans mention de lieu, ni de date.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexes à la convention

Vous trouverez l'ensemble des annexes à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile>

L'ensemble des pages des annexes doit être paraphé.

L'annexe technique (n°2) est à compléter en page 5 et le cas échéant en page 6.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuve de l'existence juridique de la société

Extrait de Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois

ou

un journal d'annonce légale de moins de deux ans à condition qu'y apparait le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce (établissement principal)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'identité

Copie recto/verso d'une carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité du responsable légal

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Liste des employés susceptibles d'utiliser le SIV

liste accompagnée de la copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation d'adhésion à un groupement professionnel

ou au réseau de marque constructeur, en cas de rattachement à une convention cadre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de la réalité de l'activité professionnelle

Préfecture 43 - Demande d'habilitation et/ou d'agrément au Système d'Immatriculation des Véhicules

bail commercial en cours de validité de votre société ou titre de propriété de votre local commercial (avec potentiellement à l'appui, des photographies des locaux, devantures, accueil) ; Dans l'éventualité où le siège social et le lieu d'activité sont identiques (activité au domicile personnel), il convient de produire le règlement d'urbanisme de la zone du lieu d'activité qui autorise les activités commerciales. Si l'activité se situe dans un immeuble, il convient également de produire le règlement de copropriété autorisant les activités commerciales ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photographies des locaux

parc de stationnement, enseigne, accueil...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Capacité à télétransmettre en garantissant un traitement sécurisé et fiable des données personnelles

Description et photographies des installations et équipements techniques et les mesures internes mises en œuvre pour assurer l'archivage et la sécurisation des dossiers d'immatriculation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de votre livre de police

copie des 12 derniers mois pour les vendeurs d'automobiles d'occasion qui atteste de votre activité de vendeur et/ou loueur de véhicule (sauf pour les réparateurs automobiles et les carrossiers)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat WEB ou attestation DMS

DEMANDE D'AGREMENT : Pièces justificatives à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'agrément

Vous trouverez la convention à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile/Convention-d-agrement>

Vous devez compléter la page 1, choix de l'option en page 2, parapher chaque page, signer et apposer le cachet de l'entreprise en dernière page sans mention de lieu, ni de date.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexes à la convention d'agrément

Vous trouverez la convention à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile/Convention-d-agrement>

L'ensemble des pages des annexes doit être paraphé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de régularité fiscale

Certificat (Cerfa n°3666) valable pour l'année en cours, pour les entreprises qui en disposent. A défaut une attestation de rattachement de l'organisme fiscal de l'entreprise ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Mandat SEPA

si vous optez pour le prélèvement automatique, mandat SEPA signé pour chaque compte de prélèvement signé et revêtu de votre cachet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

Préfecture 43 - Demande d'habilitation et/ou d'agrément au Système d'Immatriculation des Véhicules

Le mandat SEPA signé doit obligatoirement être accompagné d'un RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autres

Toute autre pièce nécessaire à l'instruction